



MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS (MDE REQUINS)

Agrégation des *Sphyrna lewini* © Image Broker Robert Harding

LE Mde REQUINS

Le Mémoire d'Entente sur la conservation des requins migrateurs (Mde Requins), de portée mondiale, a pour but d'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable pour les requins et raies migrateurs, à travers des politiques s'appuyant sur les meilleures informations scientifiques disponibles et tenant compte de la valeur socio-économique de ces espèces.

Un constat alarmant, le quart des espèces de chondrichthyens sont menacées dans le monde¹, dont un nombre important d'espèces de requins et raies migrateurs. Certaines d'entre elles parcourent de grandes distances à travers les océans, et requièrent des mesures spéciales de conservation et de gestion à l'échelle mondiale sur l'ensemble de leur aire de répartition.

Les requins sont très vulnérables à la surexploitation car leur croissance est lente, leur maturité tardive, et ils sont peu prolifiques. L'augmentation rapide, et en grande partie non réglementée, de la pêche ciblée et des prises accessoires a déjà épuisé de nombreuses populations de requins et de raies dans le monde entier².

Espèces couvertes par le Mde Requins et statut de ces espèces aux annexes de la CMS

Espèces	Annexe 1 du Mde Requins	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Année d'inscription
Requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>)	2010		1999	
Grand requin blanc (<i>Carcharodon carcharias</i>)	2010	2002	2002	
Requin pèlerin (<i>Cetorhinus maximus</i>)	2010	2005	2005	
Requin-taupe commun (<i>Lamna nasus</i>)	2010		2008	
Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>)	2010		2008	
Requin-taupe bleu (<i>Isurus oxyrinchus</i>)	2010		2008	
Requin petite-taupe (<i>Isurus paucus</i>)	2010		2008	
Raies Mobula (Mobula spp. - 9 espèces)	2016	2014	2014	
Raie manta (Manta spp. - 2 espèces)	2016	2011/2014	2011/2014	
Requins-renards (Alopias spp. - 3 espèces)	2016		2014	
Poissons-scies (Pristidae spp. - 5 espèces)	2016	2014	2014	
Requin-marteau (<i>Sphyrna lewini</i>)	2016		2014	
Grand requin-marteau (<i>Sphyrna mokarran</i>)	2016		2014	
Requin soyeux (<i>Carcharhinus falciformis</i>)	2016		2014	



Raie manta © Guy Stevens, Manta Trust

¹ Dulvy, Nicholas K., et al. „Extinction risk and conservation of the world's sharks and rays.“ *Elife* 3 (2014): e00590.

² Worm, Boris, et al. „Global catches, exploitation rates, and rebuilding options for sharks.“ *Marine Policy* 40 (2013): 194-204

MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS (MDE REQUINS)

Plan de conservation du MdE Requins de la CMS

Un **Plan de conservation** international constitue la base des travaux menés actuellement dans le cadre du MdE et appelle à la coopération entre les gouvernements, les industries de la pêche, les ONG, les communautés locales et les scientifiques. Le **Comité consultatif** du MdE fournit des conseils et des suggestions d'experts sur de nouvelles initiatives pour la mise en œuvre du Plan de conservation :

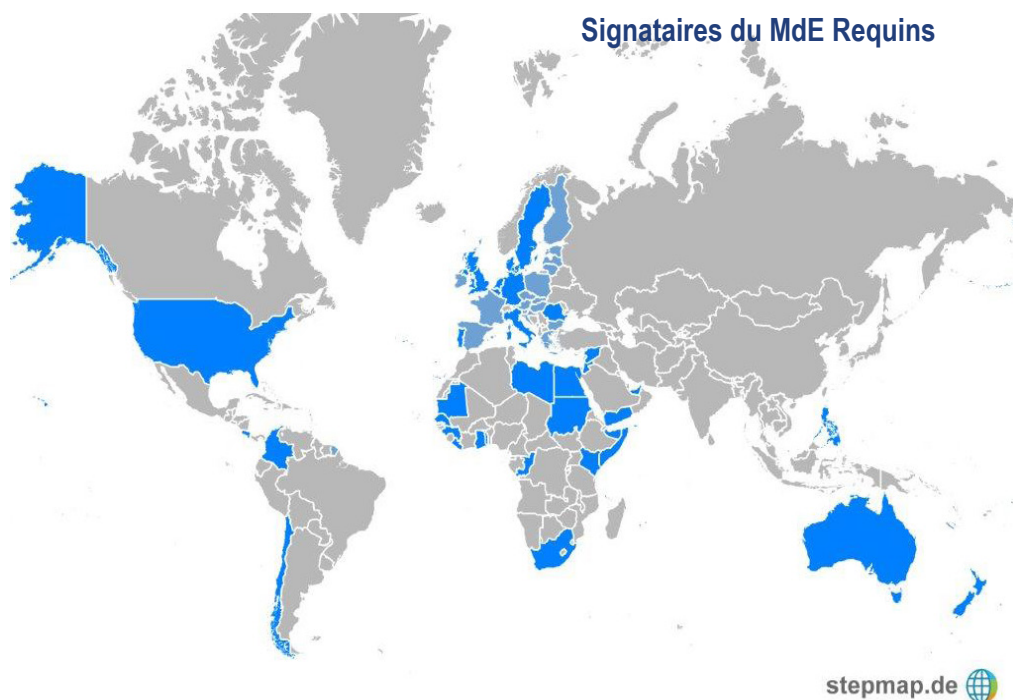
- > Améliorer la compréhension des populations de requins et raies migrateurs à travers la recherche, le suivi et l'échange d'informations,
- > S'assurer que la pêche de ces espèces, ciblée ou non, est durable,
- > Protéger les habitats critiques, les couloirs de migration et les périodes critiques du cycle de vie des requins et des raies,
- > Accroître la sensibilisation du public vis-à-vis des menaces pesant sur ces espèces, et sa participation à des activités de conservation,
- > Renforcer la coopération à l'échelle nationale, régionale et internationale,

Signataires du MdE Requins

En décembre 2016, le MdE Requins comptait 41 Signataires : 39 gouvernements nationaux et l'Union européenne.

Le MdE Requins est ouvert à la signature de tous les États (et organisations régionales d'intégration économique) de l'aire de répartition³ des espèces de requins inscrites.

Les Signataires ont la possibilité de contribuer à l'orientation de la politique du MdE et à son adaptation aux besoins de leurs populations de requins.



© Andrea Pauly, UNEP/CMS



© Eva Meyers, UNEP/CMS

Pour plus d'informations, veuillez contacter :



Secrétariat PNUE/CMS

UN Campus

Platz der Vereinten Nationen 1

D-53113 Bonn, Allemagne

Tél : (+49 228) 815 24 77

Fax : (+49 228) 815 24 49

Courriel : cms.secretariat@cms.int

www.cms.int/sharks

D'autres fiches d'information sont disponibles sous : <http://www.cms.int/en/publications/factsheets>



<https://www.facebook.com/bonconvention>



<https://www.twitter.com/bonconvention>

Le défi pour les Signataires

Le défi majeur pour les Signataires sera de veiller à ce que la pêche des requins et des raies, ciblée et non ciblée, soit durable. Des programmes de suivi appropriés sont nécessaires pour recueillir des données et des informations pour chaque espèce à travers son aire de répartition, afin de renseigner l'élaboration de mesures efficaces pour la conservation des espèces et la gestion des pêches.

³Un État de l'aire de répartition est défini comme « tout État qui exerce sa juridiction sur une partie quelconque de l'aire de répartition des requins migrateurs, ou tout État dont les navires battant son pavillon procèdent à des prélèvements sur les requins migrateurs en dehors des limites de juridiction nationale, ou ont le potentiel de le faire. »